



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

Céret le 3 Décembre 2012

NOTICE D'INFORMATION – Séjour à « Egat » Pyrénées Orientales. Séjour RANDONNEES du Dimanche 30 Juin au Dimanche 7 Juillet 2013 Cerdagne

Organisé par Mike et Anne Cartwright et Jean et Marie-Claude Sarda

La sortie est ouverte aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2012 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants : **20 minimum à 30 environ**

Date : du **Dimanche 30 Juin au Dimanche 7 Juillet 2013.**

Déplacements : **voitures personnelles**

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée : **5 jours de randonnée pédestre dont l'encadrement sera assuré par 2 animateurs brevetés (dénivelés de 400 à 700 m chaque jour)**

- Départ de Céret le **Dimanche 30 Juin 2013 dans la matinée** pour prendre possession du logement dans l'après-midi au Village de Vacances Azurèva, Retour, **Dimanche 7 juillet 2013**, après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Nom et adresse du Village de Vacances :

- Azurèva Egat – Les Carlins, 66120 Egat

Distance selon ViaMichelin : 120 km, 2h10 environ, ,

Le séjour est réservé en pension complète avec pique-nique à midi

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **350 €** par personne, en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, vin compris avec le repas du soir..
- Pique-nique chaque jour.
- Les draps sont fournis.
- Le linge de toilette est fourni.
- Les pots de convivialité.
- La redevance à la FFRP. (2€/séjour)
- Les taxes de séjour
- Les frais de dossier, et Assurance multirisques Azurèva
- L'accès à la salle de gym.

- Pourboires pour l'équipe Azurèva

Ne sont pas compris :

- Le voyage AR,
- Les déplacements sur place (voitures personnelles).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Suite à l'annonce pendant la Réunion Générale les inscriptions étaient ouvertes. 26 personnes ont inscrit. Chaque participant a payé un acompte de 100 €

Un document contractuel sera établi et remis lors de la réunion d'information prévue en mars 2013.

PAIEMENTS

Le solde du séjour sera à régler par chèque pendant la réunion d'information. Les chèques doivent être faits à l'ordre de l'association La Randonnée Cérétane.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Voyage individuel : le bus d'un euro, voiture personnelle.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Les frais d'annulation dépendent du nombre de jours entre la date d'annulation et la date du commencement du séjour (eg. Entre 59 jours et 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix total, moins de 3 jours avant le début 100 % du prix total).

Cependant, pour le groupe j'ai souscrit un contrat Multirisques Azurèva qui couvre les frais d'annulation (sauf une franchise de 30 euros par personne). Pendant la réunion d'information j'apporterai le contrat et vous pouvez voir les détails. Le coût de ce contrat est 10,10 euros par participant, et j'ai inclus ceci dans le coût du séjour de 350 euros.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée et d'être bien équipé, contre la chaleur, ou la pluie.

Les randonnées sont prévues de 4h minimum de marche avec un dénivelé minimum de 400m, entre 1600 et 2900 mètres d'altitude. Le Village de Vacances se trouve à 1830 mètres. Le détail des randonnées sera fourni lors de la réunion d'information.

Une journée intermédiaire, dite de repos est prévue pour du tourisme.

Amicalement,

Les Responsables du séjour
Mike Cartwright
Jean Sarda

Annexe 12bis.

Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme (consultable sur le site : randoceretane@org)